



Communiqué de presse

Drame du vol Air France 212 du 3 décembre 1969 : La vérité doit-elle attendre 60 ans ?

Roissy CDG, le 6 juillet 2017 – Le 3 décembre 1969, le Boeing 707 immatriculé F-BHSZ, assurant le vol AF212 à destination de Paris via Pointe-à-Pitre et Lisbonne, décolle de nuit de l'aéroport de Caracas. Une minute après son décollage, l'avion s'abîme en mer, ne laissant aucun survivant parmi les 62 occupants de l'appareil.

Les causes de cette catastrophe restent inconnues à ce jour. Les documents issus de l'enquête menée par le Bureau d'Enquêtes & d'Analyses (BEA) sont en effet classés aux Archives Nationales et ne seront communicables qu'en 2029 !

Cependant, d'autres documents émanant du BEA concluent à une « forte probabilité pour que la destruction en vol de l'appareil soit imputable à l'explosion d'une bombe placée dans le puits de train gauche de l'avion ». Si cette hypothèse se voyait confirmée, cet accident serait le premier acte de terrorisme de l'aéronautique civile française et l'un des premiers attentats au monde contre un avion de ligne.

Aujourd'hui les syndicats signataires, ALTER, SNGAF, SNOMAC, SNPL AIR FRANCE ALPA, SNPNC, SPAF, UNAC, UNSA PNC, demandent la déclassification du dossier d'enquête et un accès sans réserve à l'ensemble des pièces du dossier sur le fondement du droit à la vérité, afin que soient enfin connues les causes réelles de cette tragédie.

Presque 50 ans après les faits, il est temps que la vérité soit dite.

Les présidents des organisations signataires insistent sur le fait que : *“L'aéronautique civile fait constamment l'objet de nouvelles menaces. Nous devons tirer sans attendre les leçons des tragédies passées, pour qu'elles puissent servir les générations futures. La classification des documents d'enquête va ainsi à l'encontre des principes fondateurs de notre industrie”*.

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter :
Olivier Marty, membre du Bureau exécutif du SNPL - 06.51.41.01.86